



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;**
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;**
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;**
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;**
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).**

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 – Demandeur

Nom : **Régie communale autonome wavrienne des Sports (RCAWS)**

Prénom : /

Qualité : **Propriétaire**.....

Adresse : **Chemin de la Sucrierie, 2 à 1300 Wavre**

Numéro de téléphone : **0493 11 30 70**

Numéro de télécopie : /

Date de la demande : **05-05-2021**

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

Projet de rénovation d'un stade régional de football existant en stade de hockey avec terrain et éclairage répondant aux normes de la fédération internationale de hockey.

La demande concerne l'aménagement du terrain synthétique perméable de hockey, son éclairage et l'extension de la tribune existante vers le terrain, la rénovation du bâtiment existant de la tribune et de son enveloppe, la création de deux extensions latérales (une zone fitness et deux zones sanitaires publics) toutes deux avec terrasse, la création de gradins sur talus en face de la tribune existante et l'aménagement des abords.

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

La démolition de certaines parties non-structurelles est prévue à l'intérieur du bâtiment tribune existant, sans en modifier son affectation (centre sportif). Certains déchets résultants des démolitions peuvent être récupérés dans le coffre de fondation du nouveau terrain de sport.

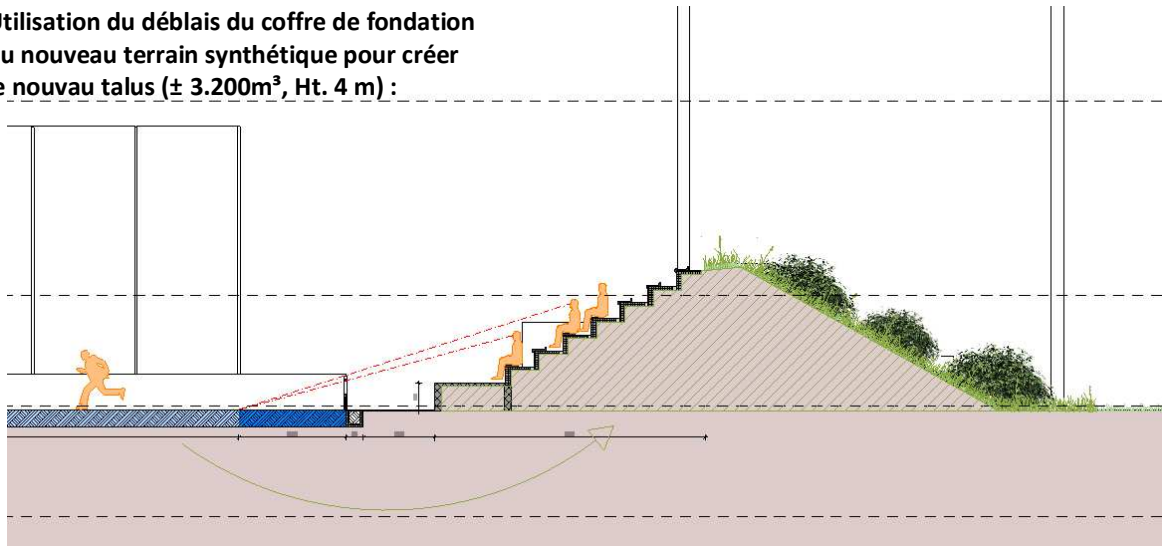
Nous proposons la réutilisation du déblai résultant de la création du nouveau terrain synthétique ($\pm 1.000 \text{ m}^3$ de terre arable et $\pm 2.000 \text{ m}^3$ de terre de remblais) pour la création du talus (Ht. 4m). Le relief existant, modifié par le remblai des terres récupérées, permet d'y installer les nouveaux gradins assis extérieurs.

Le niveau d'éclairage demandé par la fédération internationale de hockey respectera la norme EN12-193 relative à la pollution lumineuse par la mise en place de louveres sur les luminaires. Nous améliorons encore la situation par la création d'une couronne verte en partie nord du site composée d'arbres afin de former un écran végétal vis-à-vis des habitations voisines.

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

L'aménagement des gradins consiste en la création d'un talus. Sur ce dispositif nous plaçons des dalles préfabriquées en béton armé hydrofugé permettant d'y fixer les sièges de tribunes (qualité de béton C30/37, granulométrie fine, teinte grise, arêtes chanfreinées). Ces dalles sont posées horizontalement sur sol par l'intermédiaire d'un lit de sable stabilisé au ciment, et liaisonnées entre elles au moyen d'un dispositif simple de type pattes en acier galvanisé boulonnées. Ce système constructif n'interfère pas avec les couches profondes du sol et n'entrave pas de façon importante l'écoulement des eaux de pluie. Il ne nécessite pas de fondations spécifiques.

Utilisation du déblais du coffre de fondation du nouveau terrain synthétique pour créer le nouveau talus ($\pm 3.200\text{m}^3$, Ht. 4 m) :



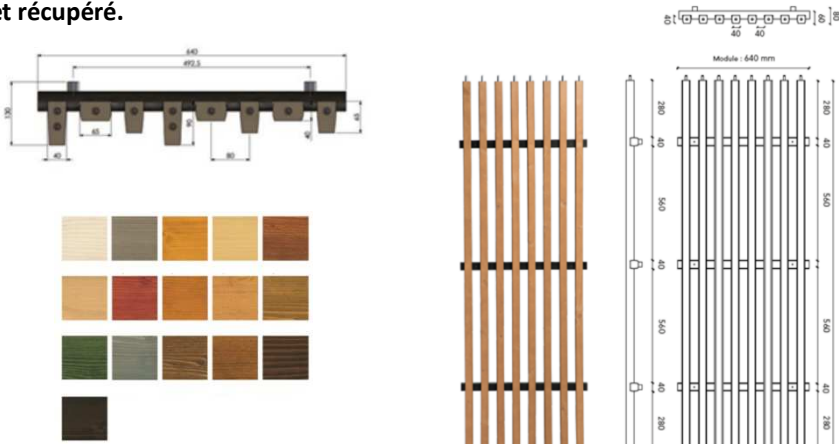
Les choix constructifs sont simples et flexibles dans le temps. Des dalles préfabriquées en béton déposées dans du sable stabilisé pour ancrer les sièges et des plaques verticales pour retenir la terre.

L'option de la préfabrication a plusieurs avantages comme la fabrication hors site et donc la réduction d'apport de matériaux sur chantier (circulation de camions en ville limitée). Nous pouvons également évoquer que la construction se fait à sec sur le site et que l'économie d'eau est donc non-négligeable.

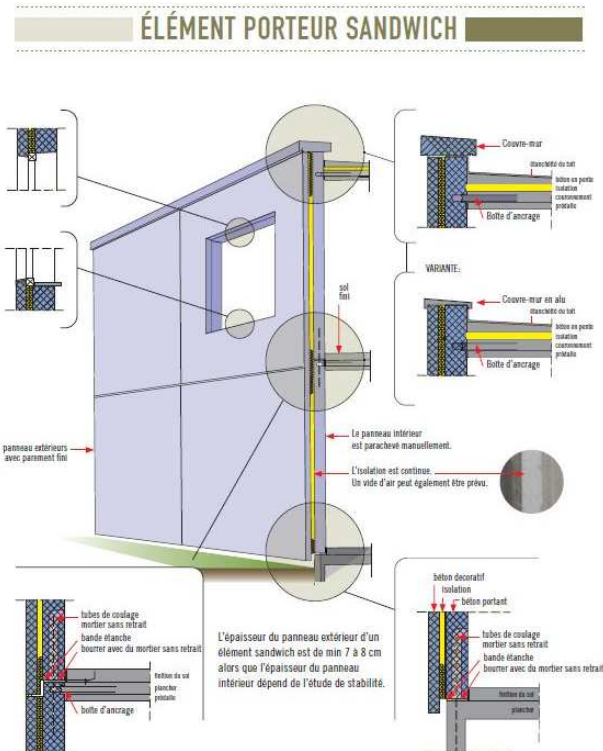
Le système permet le cas échéant d'être rapidement démonté et peut donc être considéré comme un aménagement léger de surface.

Autre caractéristique pertinente :

Nous proposons d'isoler thermiquement les espaces chauffés de la tribune existante par la réalisation d'une nouvelle enveloppe extérieure mais également en partie intérieure par un faux-plafond isolant épousant la pente des gradins. L'enveloppe extérieure sera composée d'un isolant sur lequel viendra se fixer un bardage en bois ajouré (procédé à sec avec économie d'eau). Le système permet le cas échéant d'être rapidement démonté et récupéré.



Les parois des nouveaux volumes annexes se composent de panneaux sandwich en béton préfabriqué de teinte claire. Cette proposition répond à la réduction des besoins en énergie tout en donnant une nouvelle identité contemporaine au site.



Le choix est guidé par la recherche de solutions correspondant à la fréquentation du grand public dans le milieu du sport afin d'éviter la dégradation et par la qualité indiscutable de ces matériaux du point de vue du développement durable.

Bardage ajouré :

- Procédé durable
- Résistance aux chocs
- Intégration paysagère
- Construction sèche, préfabriquée



Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

A appliquer aux cadres 3 et 4**Localisation des projets :**

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
 b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
 c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :

- 1) zones humides, rives, estuaires;
- 2) zones côtières et environnement marin;
- 3) zones de montagnes et de forêts;
- 4) réserves et parcs naturels;
- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
- 7) zones à forte densité de population;
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

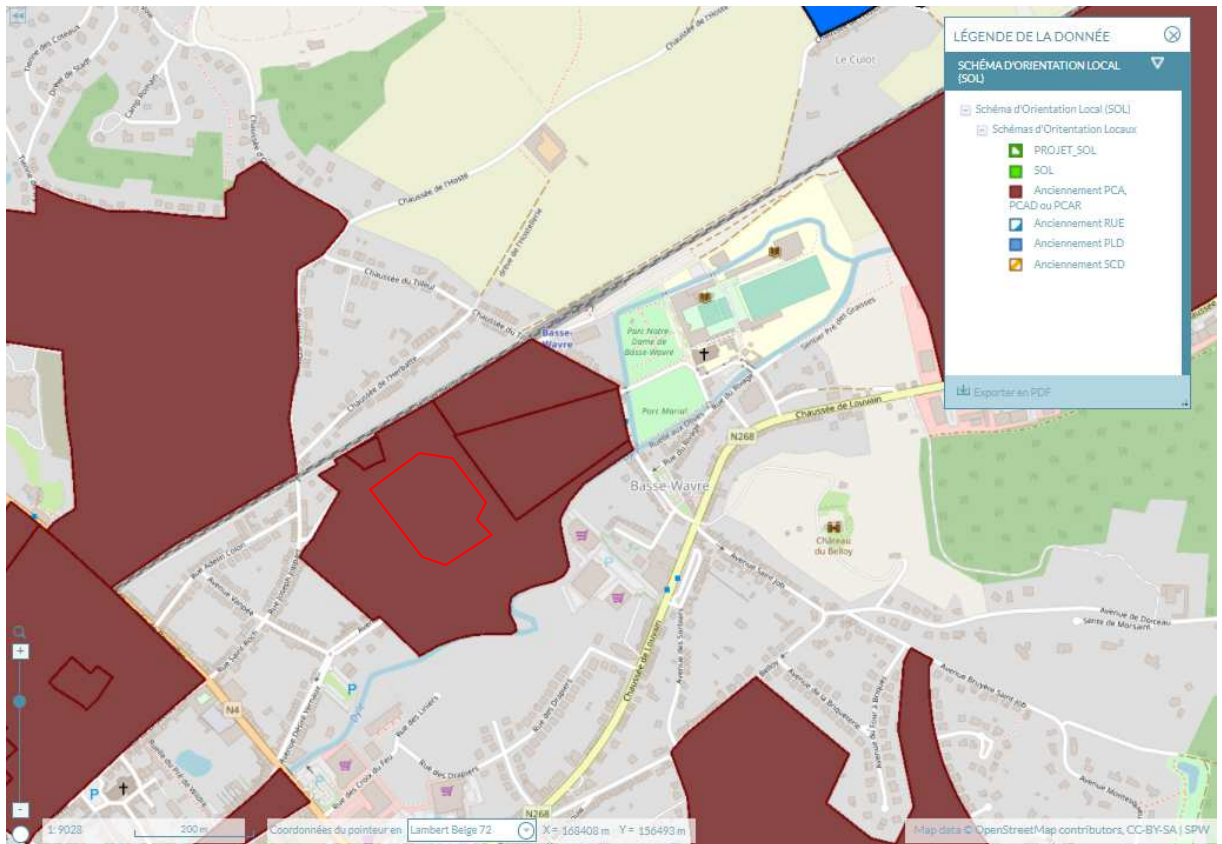
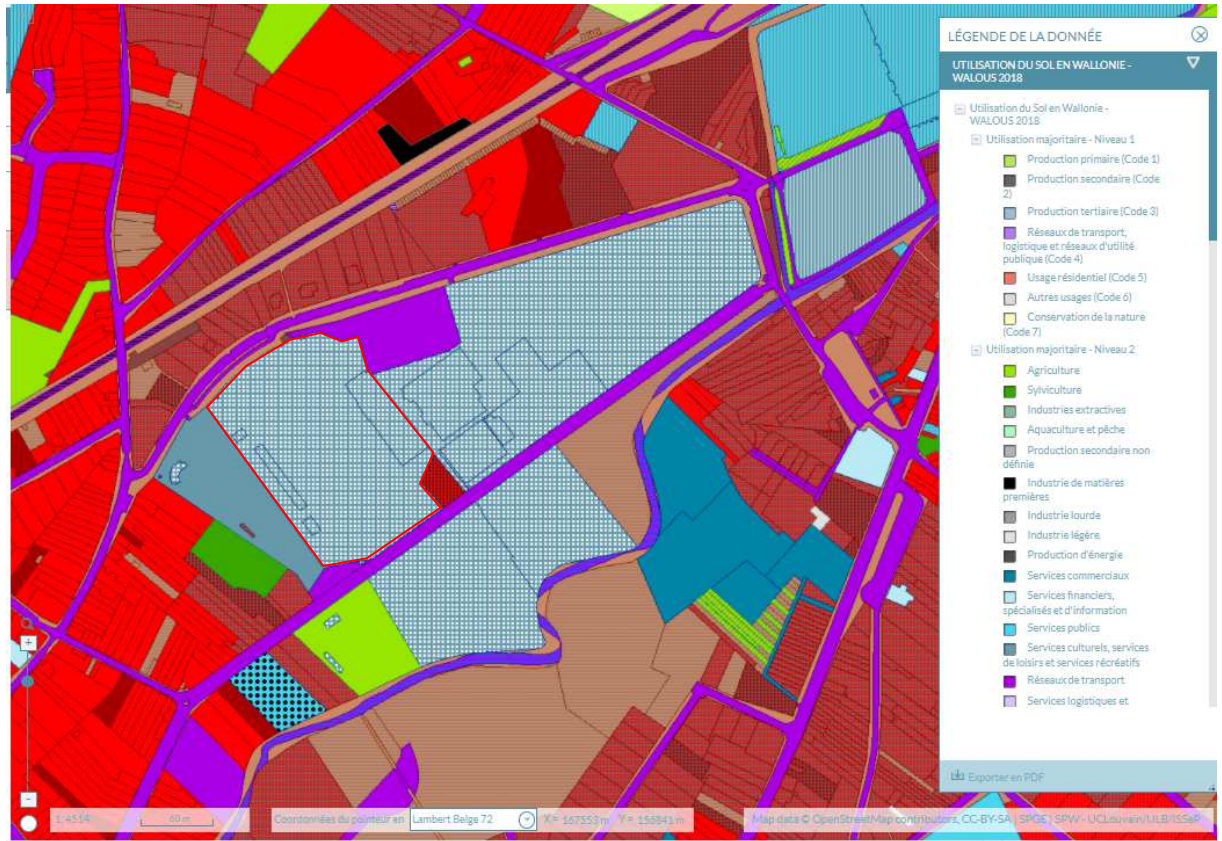
Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

Services publics et équipements communautaires



Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL) :

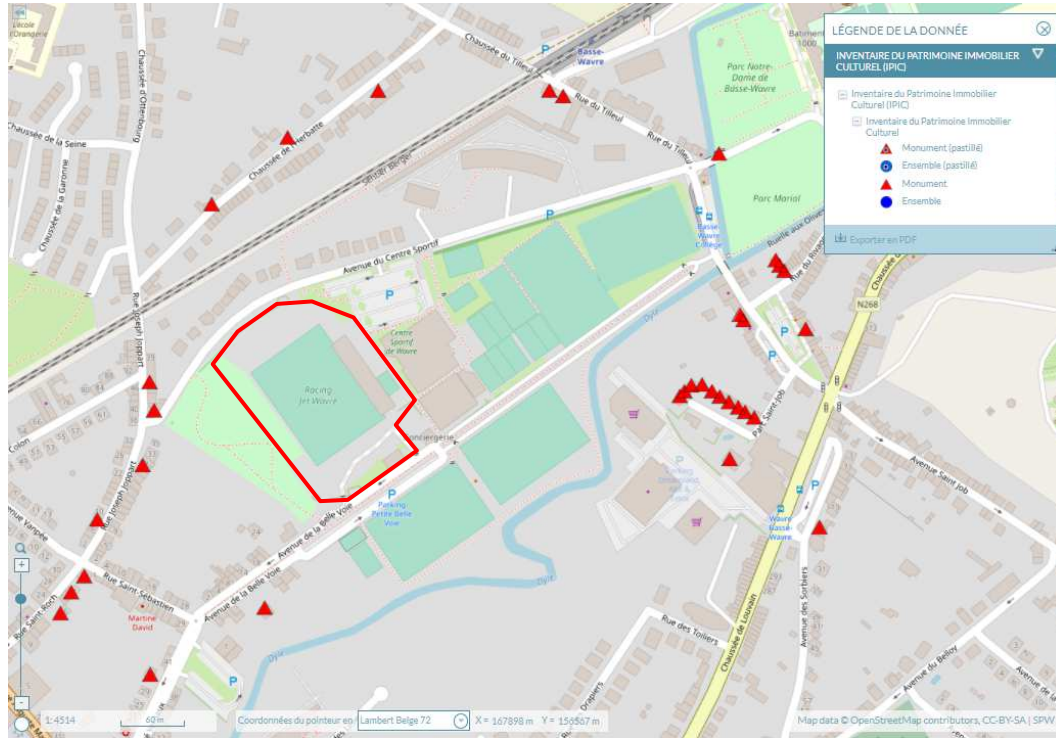
The screenshot displays the 'Cartographie des données du SPW territoire' web application. The main map area shows a site in Wavre, Belgium, with various colored overlays representing different land use zones. A legend on the left lists categories such as 'Habitat', 'Services publics et équipements communautaires', and 'Activité économique mixte'. The map shows a large cyan area labeled 'Calv' and a red area labeled 'WAVRE'. The interface includes search, print, and zoom tools.



Le terrain est-il situé :

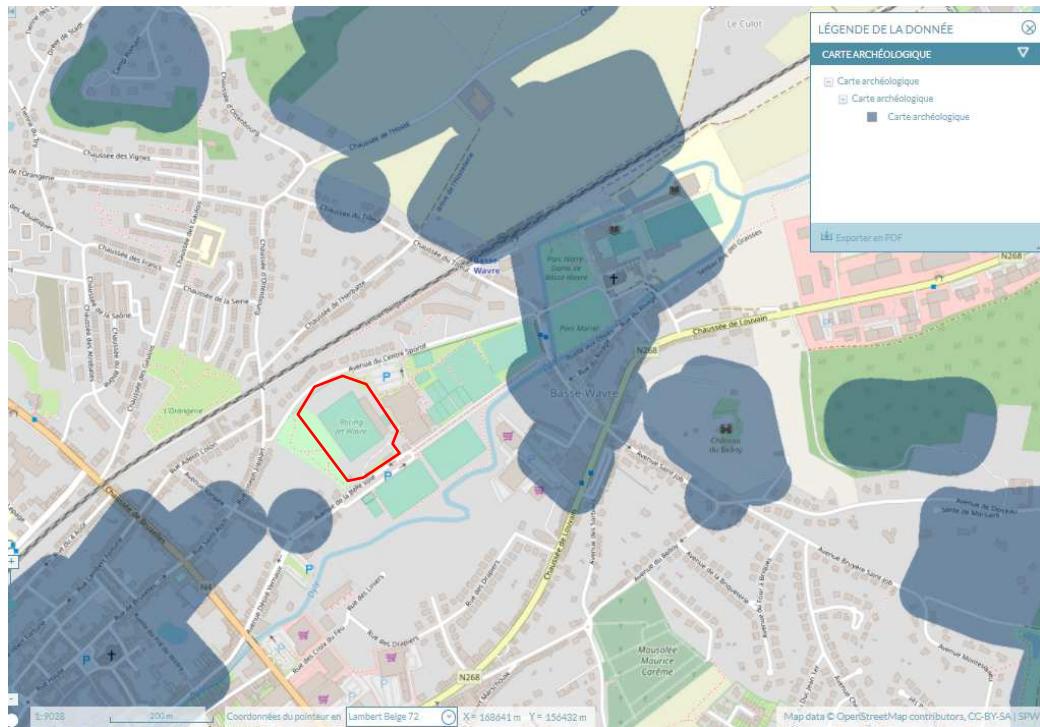
* dans un permis d'urbanisation non périmé ? ~~OUI~~ – **NON**

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? ~~OUI~~ – **NON**

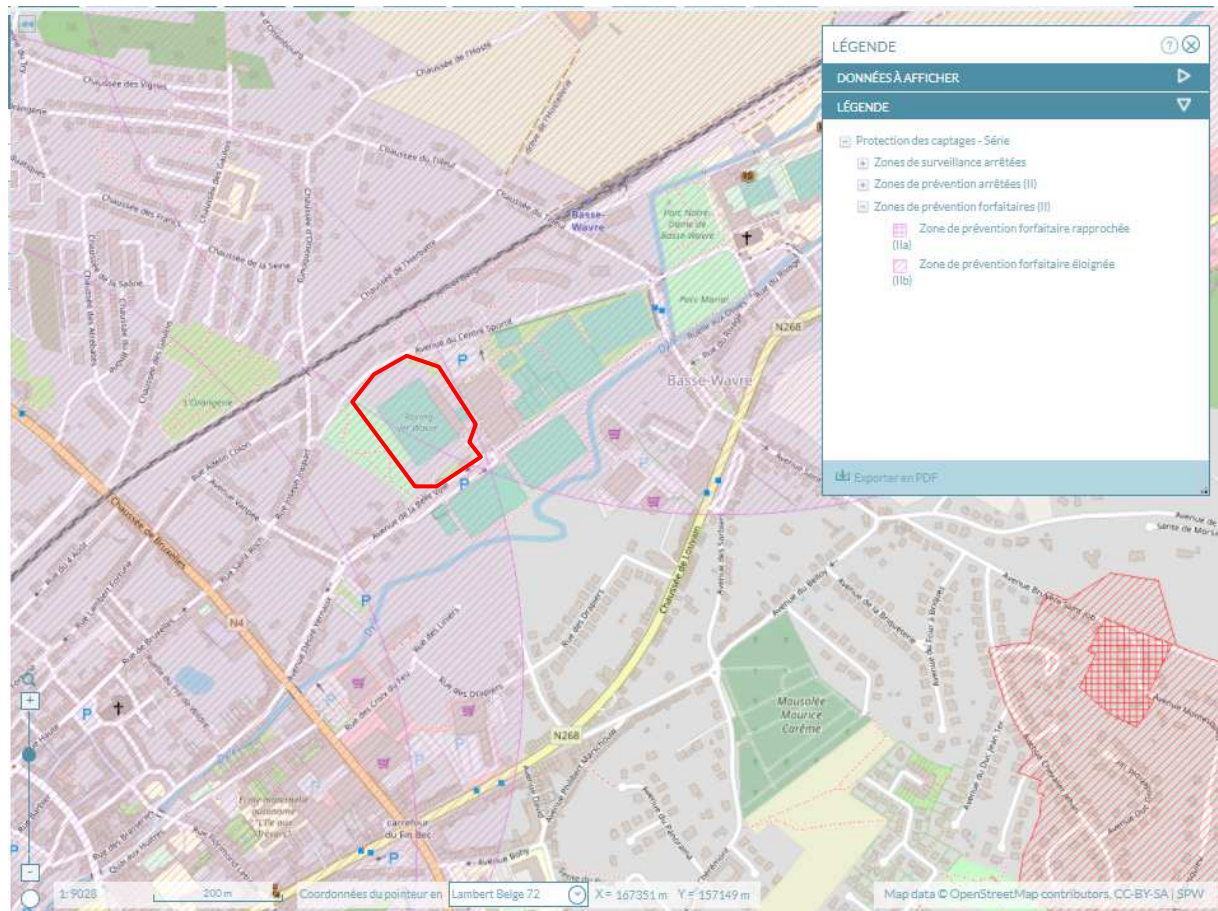


* à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? **OUI** – ~~NON~~

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

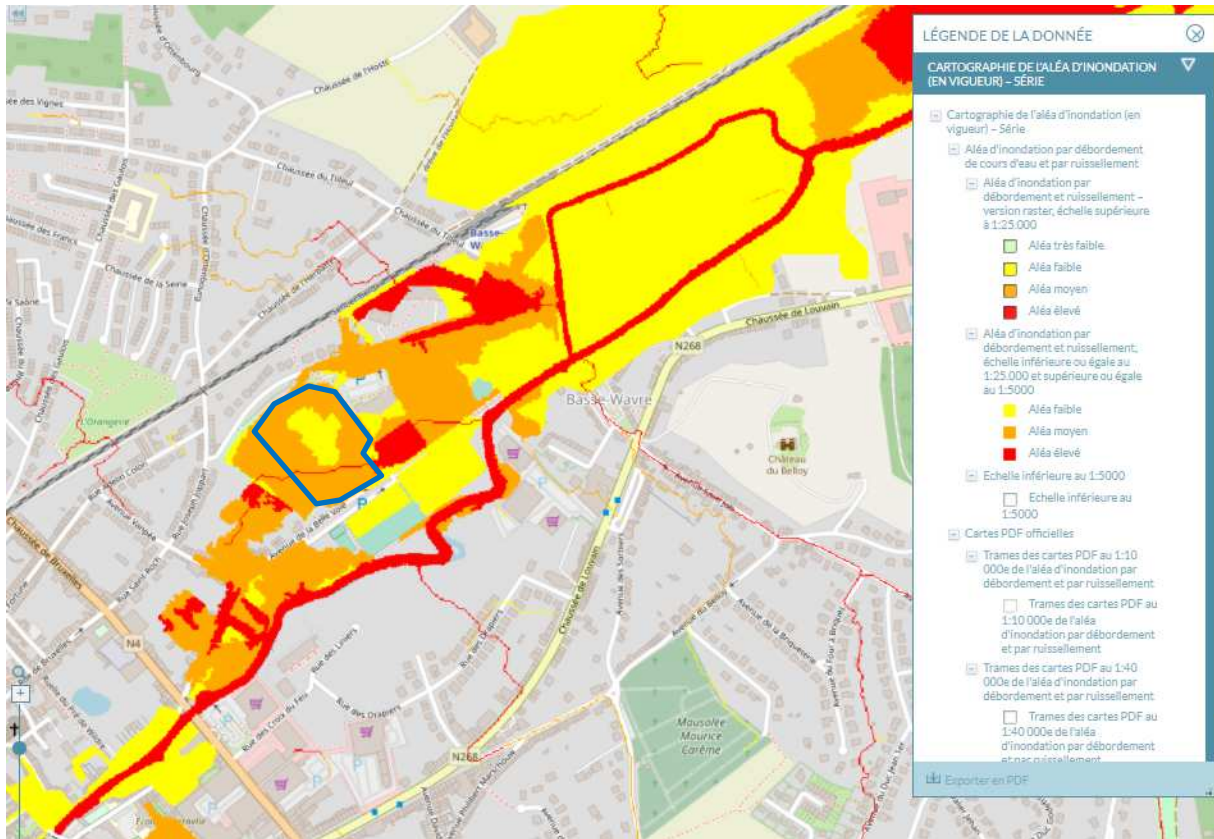


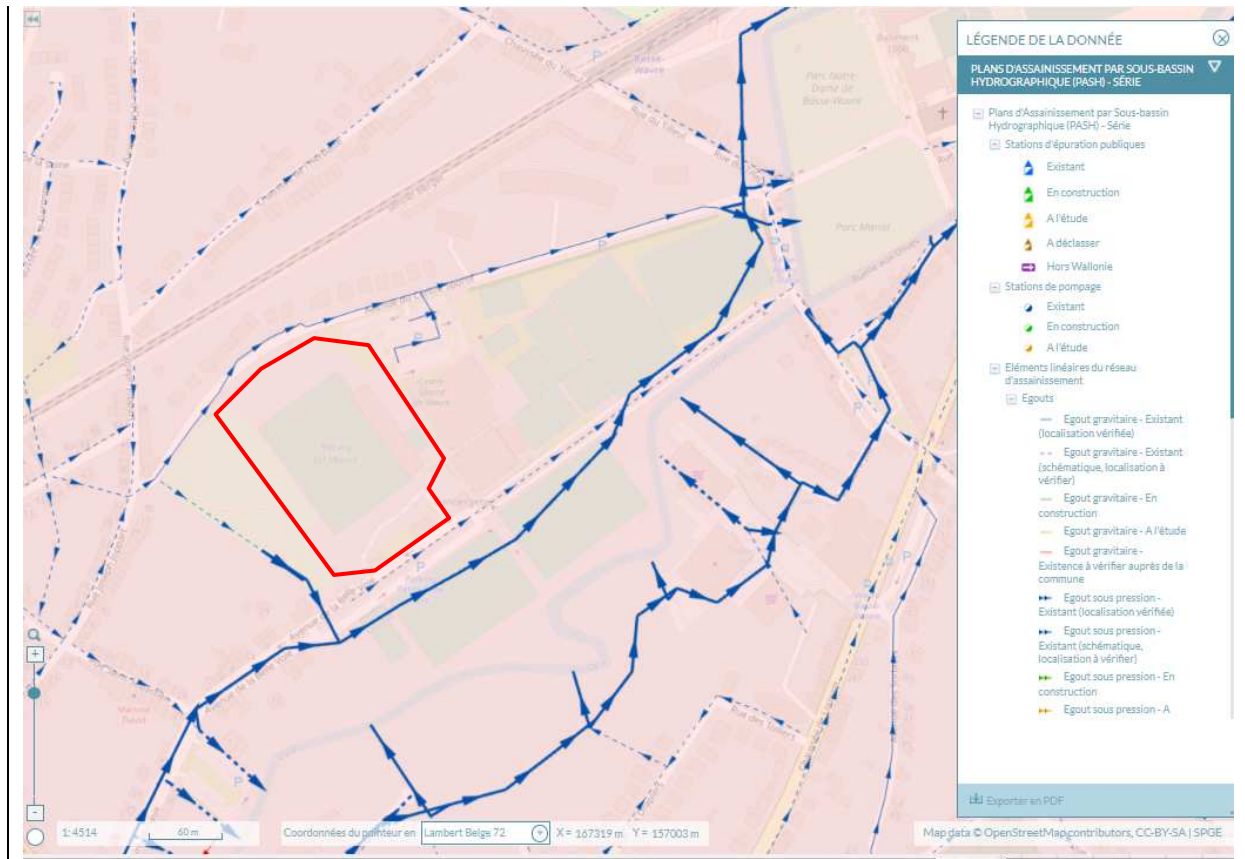
* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 :

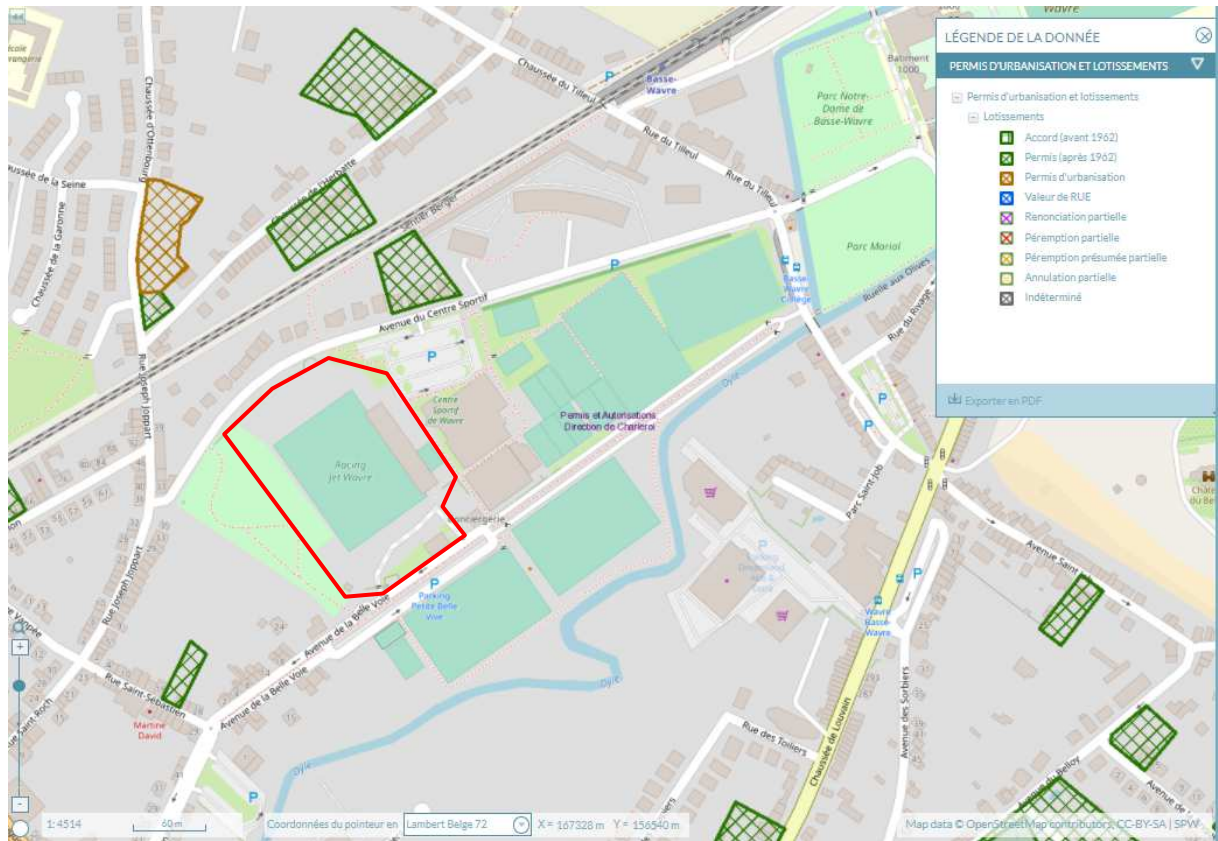


* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 :

Autre élément de sensibilité environnementale :







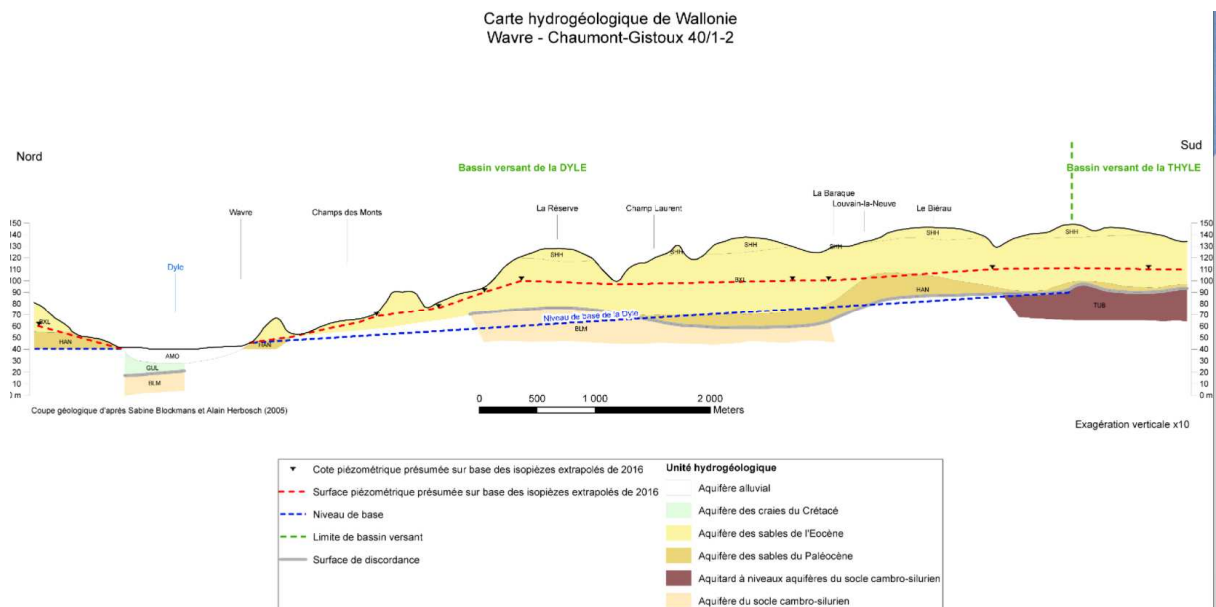
Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : **inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %**

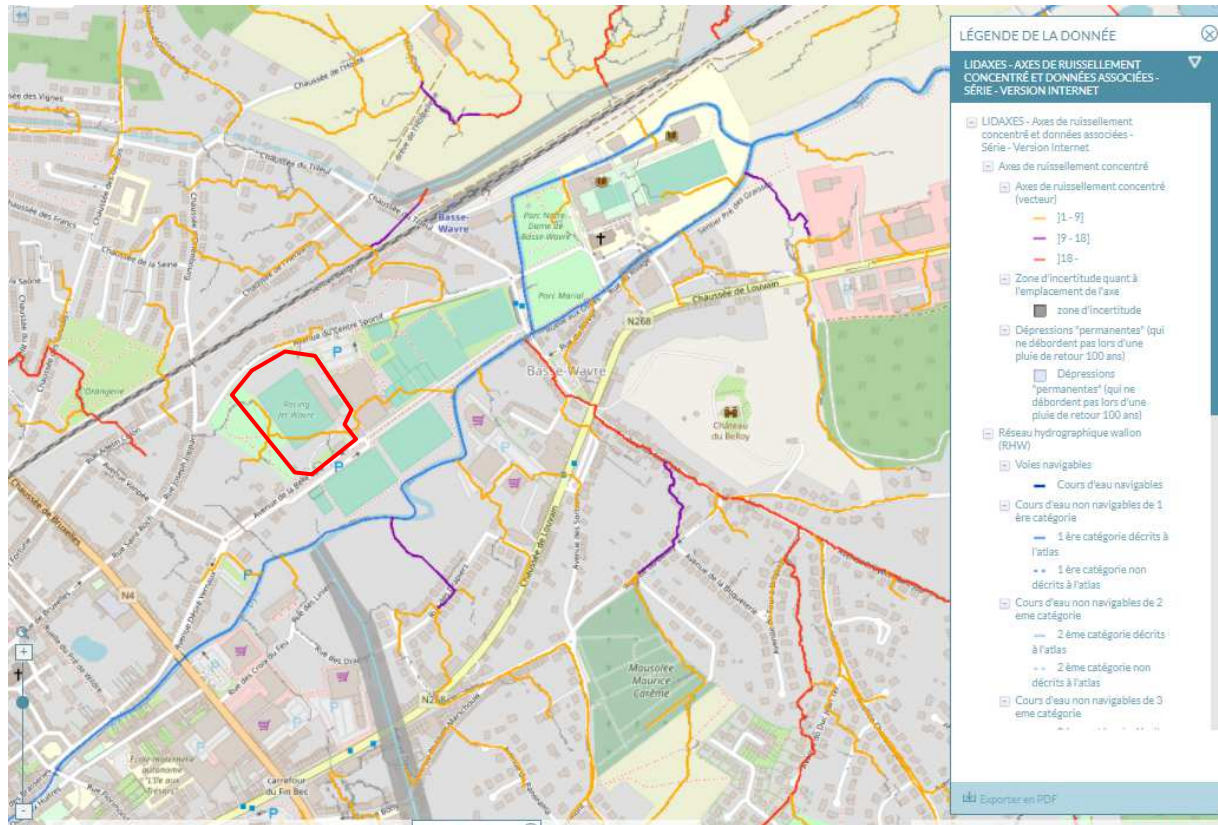
Nature du sol : **Terrain de sport perméable.**

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : **Tribune existante et terrain de football**

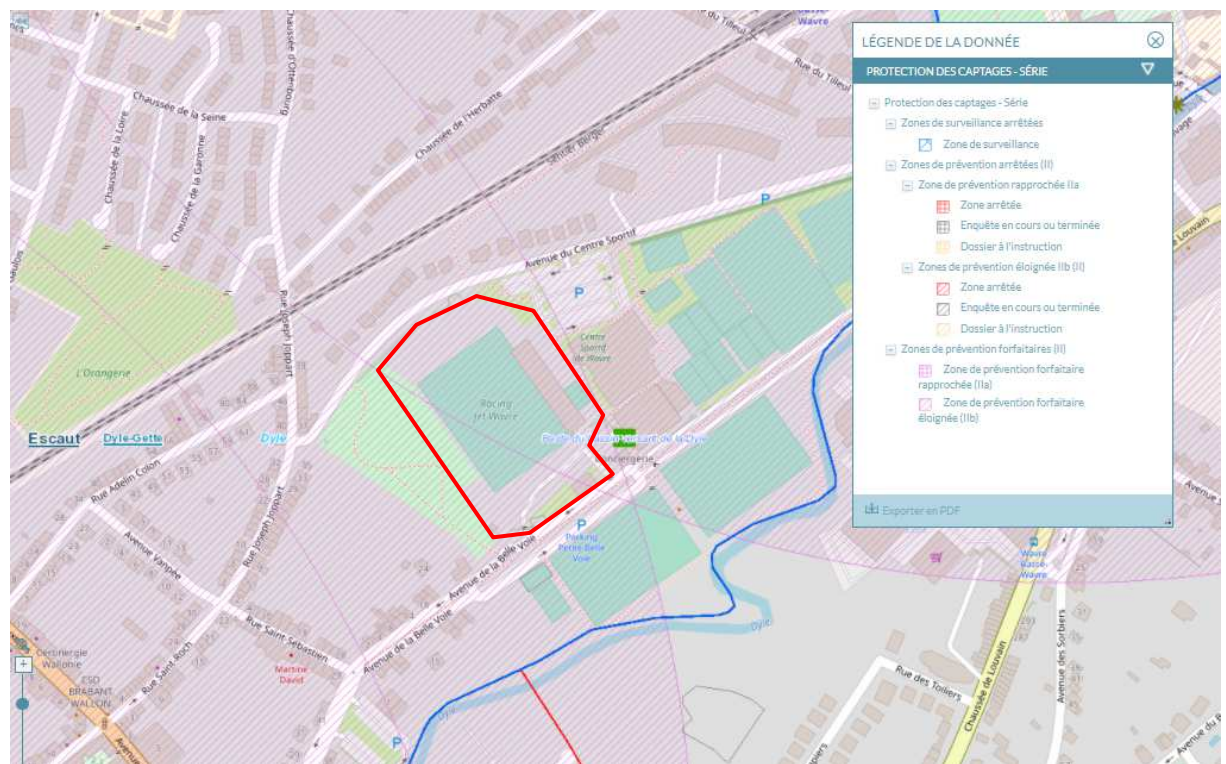
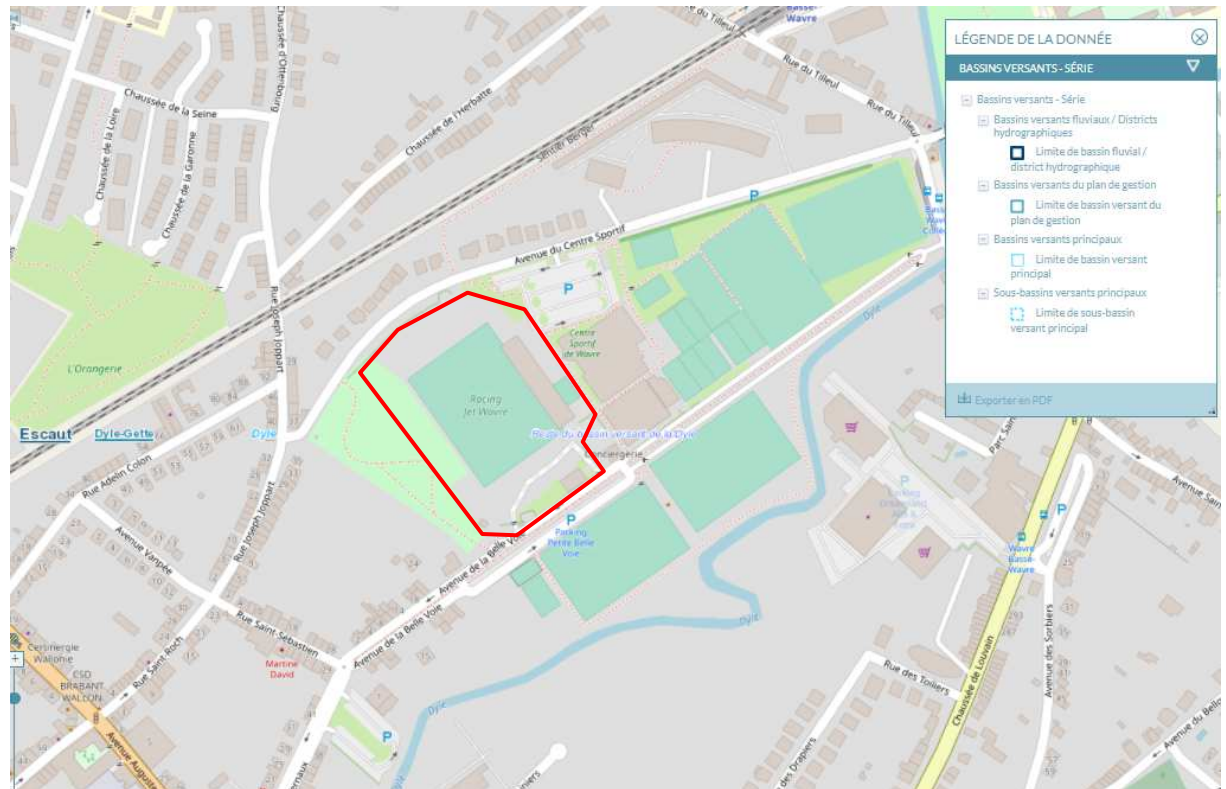
Présence de nappes phréatiques, de points de captage : **Présence d'eau de -100 à -50 cm.**



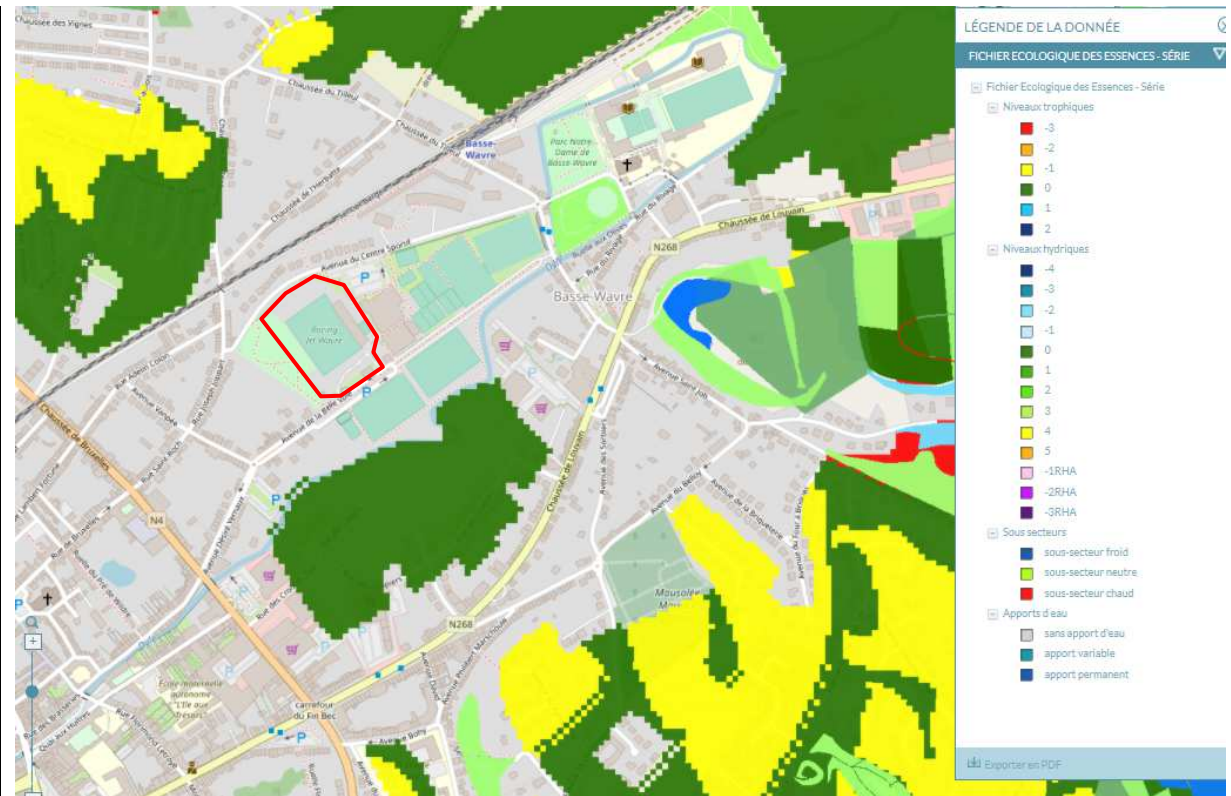
Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :



Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels :



Evaluation sommaire de la qualité biologique du site:



Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) :

Bâtiment déjà raccordé au réseau.....

.....

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? $\Theta\Omega$ - **NON**

Présence d'un site archéologique ? $\Theta\Omega$ - **NON**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? $\Theta\Omega$ – **NON**

.....

Autre élément de sensibilité environnementale ? **Néant**

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?

- dans l'atmosphère : **OUI** - ~~NON~~

- indiquez-en :

* la nature :

- **Gaz de combustion des chaudières et des préparateurs d'eau chaude sanitaire.**
- **Air vicié (groupes de ventilation).**

* le débit

- **Air vicié : (groupes de ventilation) : 1 groupe de 6.000 m³/h, un groupe de 5.000 m³/h, et un groupe de 1.000 m³/h (Fitness), sanitaires (2x 500 m³/h).**

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

-dans les eaux de surface : ~~OUI~~ - **NON.**

-dans les égouts : **OUI** - ~~NON.~~

-sur ou dans le sol : ~~OUI~~ - **NON.**

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...) :

- **Eaux pluviales non réutilisées pour l'irrigation du terrain.**
- **Eaux usées provenant des blocs sanitaires, des douches et des cuisines.**

* le débit ou la quantité :

- Eaux pluviales : si pas de réutilisation pour l'irrigation du terrain : environ 1.000 l/s par pluie décennale (2.000 m² x 3 l/min/m²) (pas d'augmentation par rapport à la situation actuelle).
- Eaux usées provenant des blocs sanitaires, des douches et des cuisines : maximum 10 m³ par jour (200 douches). Utilisation du réseau déjà existant.

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ? NON

- en eau de surface :

* lieu.....

* quantité.....

- en eaux souterraines :

* dénomination du point de captage.....

* quantité.....

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé : Néant.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI - ~~NON~~ :

* de quel type : **organisation de matchs.**.....

* de façon ~~permanente~~ ou **épisodique.**

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits : **Voir note mobilié.**.....

* pour le transport de personnes : **Voir note mobilité.**.....

* localisation des zones de parking : **Parking existant de 155 places devant le bâtiment.**.....

* localisation des pipelines, s'il y en a : **Néant**.....

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? ~~OUI~~ - NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? ~~OUI~~ - NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation :.....

Extensions latérales minimales par rapport au bâtiment existant, modification du volume de l'entrée sans en modifier son emprise au sol.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Néant.
.....
.....

11) Risques d'autres nuisances éventuelles :

Néant.
.....
.....

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

Création d'un talus de 4 m de haut (environ 3.200 m³) en face de la tribune existante pour y déposer des gradins.

.....
.....

13) Boisement et/ou déboisement :

Recréation d'une couronne verte sur la partie nord du site pour créer un écran végétal vis-à-vis des habitations voisines. Voir note paysage.

.....
.....

14) Nombre d'emplacements de parkings :

Parking existant de 155 places en face du bâtiment existant.

.....

.....
15) Impact sur la nature et la biodiversité :

Voir note paysage.

.....
16) Construction ou aménagement de voirie :

Néant.

.....
17) Epuration individuelle :

Les eaux de cuisine seront traitées par un séparateur de graisses.

18) Impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Néant.

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

<ul style="list-style-type: none">- Minéralisation minimum du site, uniquement voies d'accès. Les abords sont composés de gazon et de prairies fleuries. Le terrain de hockey est un tapis synthétique perméable.- Recréation d'une couronne verte au nord du site par la plantation de diverses essences d'arbre créant un écran végétal vis-à-vis des habitations.- Eloignement du terrain par rapport à la zone d'habitat (environ 90 m).- Pour le terrain de hockey, utilisation d'un tapis à retention d'eau (60%).- Récupération de l'eau de pluie en toiture (1.900 m²).- Isolation des façades du bâtiment existant, diminution de la consommation en besoin de chauffage. <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

- Chaudières gaz : pas de mesure particulière à part un réglage de la combustion conforme aux recommandations du fabricant.

- Groupes de ventilation : pas de mesure particulière.

- Hotte de cuisine : filtres à graisse.

.....
.....
.....

- les rejets dans les eaux

Sans objet.

.....
.....

- les déchets de production

Pas de production sur site, répartition d'une trentaine de poubelles à tri sélectif sur site.

.....
.....

- les odeurs

Sans objet.

.....
.....

- le bruit

Air vicié : Diminution de la vitesse d'air au niveau des grilles de prise et rejet d'air à environ 2.5 à 3.0 m/s.

.....
.....
.....

- la circulation

Voir la note de mobilité.

.....
.....

- impact sur le patrimoine naturel

Mise en valeur du bâtiment existant par sa rénovation. Création d'une couronne verte sur la partie nord du site.

.....
.....

- l'impact paysager

Voir note paysage.

.....
.....

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

Sans objet.

.....
.....

Cadre 8- Date et signature du demandeur

05-05-2021